



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur LEFEVERE**

**Délibération numéro :**  
**2018/066**

**Equipement photovoltaïque  
de toiture de bâtiments  
publics : participation à  
l'appel à manifestation  
d'intérêt pour le choix d'un  
opérateur**

**ETAIENT EXCUSES** : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

**ETAIENT ABSENTS** : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril-2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018  
Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),  
Vu la loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),  
Vu la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique,  
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,  
Considérant que dans le cadre du Plan climat Energie Territorial, le Parc se propose d'accompagner le développement de l'énergie solaire photovoltaïque en équipant les toitures des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales,  
Considérant la proposition du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PRNGC) de lancer un Appel à manifestation d'intérêt à l'échelle de son territoire afin d'assurer la mise en concurrence préalable au choix d'un opérateur,  
Considérant l'intérêt pour la Commune de mettre à disposition ses toitures à un opérateur pour l'équipement photovoltaïque,

Considérant qu'en 2017, une étude de potentiel a été réalisée sur l'ensemble du patrimoine communal identifiant une série de bâtiments adaptés à ce type d'équipement dont 3 nécessitant une réfection de la toiture (amiante) pourraient bénéficier d'un montage en tiers investissement,

Après avis de la commission Environnement en date du 13 mars 2018, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver le projet d'équipement photovoltaïque de toiture des bâtiments publics,
2. D'approuver la participation à l'Appel à manifestation d'intérêt pour l'équipement photovoltaïque des toitures des bâtiments publics pré-ciblés,
3. De désigner coordonnateur le Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Grands Causses de cet appel à manifestation pour le compte de ses adhérents,
4. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant,

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

  
**Christophe SAINT-PIERRE**

